



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

conseillers d'éducation et conseillers d'orientation

Question écrite n° 72896

Texte de la question

M. Jean-Marc Nudant appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la mise en place des 35 heures pour les conseillers principaux d'éducation et les conseillers d'orientation psychologues. Il lui rappelle que le décret du 25 août 2001 prévoit l'application de la réduction du temps de travail au 1er janvier 2002. Pour être effective, cette décision doit s'accompagner de créations de postes équivalentes. Or, cela n'a été nullement prévu. Réduire les horaires sans créer des postes reviendrait à demander à ce personnel de prendre en charge la même charge de travail au moins le temps, ce qui paraît complètement irréaliste. C'est pourquoi il lui demande quelles sont les mesures que le Gouvernement va prendre pour solutionner ce problème.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Nudant](#)

Circonscription : Côte-d'Or (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72896

Rubrique : Enseignement secondaire : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse, éducation nationale et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 février 2002, page 819